

**DELIBERATION N° 152-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

**Présents :**

|                      |                      |                    |                        |
|----------------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| ABERT Jean-Claude    | LAMOUR Jérôme        | CHAUD Frédéric     | PERRIN Gilda           |
| SERRE Emmanuel       | BONNIER Eric         | GRIET Bernard      | BATTISTEL Marie-Noëlle |
| SIAUD Alain          | BARI Nadine          | SAURAT Coraline    | LE TRAOU Dominique     |
| KAITANDJIAN Patrick  | CIOT Xavier          | LANEYRIE Jean-Marc | PONCET Denis           |
| BONOMI Jean-Pierre   | DECHAUX Marie-Claire | TOSCAN Michel      | BALMET Lucie           |
| MULYK Fabien         | GIRARDOT Frédéric    | TURC Sylvain       | JEANNIN Michel         |
| MAUROY Claude        | TRAPANI Mary         | CURT Jean-Pierre   | MAUGIRON Frédéric      |
| FAURE Philippe       | GIACOMETTI Geneviève | GIRAUD Murielle    | MAUGIRON Gilbert       |
| CHATTARD Arnaud      | LAURENS Patrick      | RAVANAT Jean-Luc   | BARTHELEMI Maryse      |
| BRUGNERA Jean-Michel | MENDEZ-DIAZ Philippe | CHARLES Christian  | ROUSSET Alain          |
| GERBI Franck         | TAVERNA Philippe     | BALME Eric         | MORA Serge             |
| ROSSI Angélique      | JOUBERT Thierry      | MENDEZ Alain       |                        |

**Absents excusés représentés :** ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62  
Nombre de délégués présents : 47  
Nombre de pouvoirs : 12  
**Nombre de délégués votants : 59**

**OBJET : CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT : CONVENTION CADRE TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT EN MATHEYSINE**

Fortes de leurs compétences respectives, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) et l'ADM (Agence pour le développement de la Matheysine) souhaitent optimiser leurs moyens pour répondre au mieux aux demandes et aux besoins des entreprises artisanales existantes ou à créer sur la Matheysine.

La Communauté de Communes de la Matheysine, l'ADM et la CMA Isère ont décidé de renouveler leur convention cadre de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique.

Ces structures partagent la volonté et l'ambition d'une part, de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, des entreprises et des emplois sur leur territoire commun, et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal du territoire.

Plusieurs axes ont été identifiés par les parties au regard de leurs orientations politiques et de leurs missions respectives :

- Axe 1 : Connaître le tissu artisanal
- Axe 2 : Prévenir les défaillances des entreprises en maintenant l'activité et l'emploi
- Axe 3 : Favoriser la création/reprise et la transmission d'entreprises
- Axe 4 : Accompagner les entreprises dans leur développement
- Axe 5 : Appuyer les actions en faveur du développement durable et de la transition énergétique
- Axe 6 : Soutenir l'innovation et favoriser la transition numérique

La mise en œuvre de ces axes pourra notamment se traduire par des actions opérationnelles qui feront l'objet d'une convention annuelle d'application avec des fiches actions spécifiques coconstruites répondant aux besoins du territoire.

Il est donc proposé :

- De reconduire la convention cadre de partenariat, pour une durée de 3 ans, soit 2025-2027 ;
- D'autoriser la signature de convention annuelle de partenariat axée sur une action définie chaque année, selon les modalités suivantes :
  - Base : accompagnement de 10 entreprises/an à raison d'une heure par entreprise
  - Forfait d'une heure = 85,71€
  - Prise en charge à 70% par la CCM (soit 60 €/entreprise) et à 30% par la CMA (25,71 €/entreprise)

Les projets de conventions – convention cadre triennale et convention annuelle de partenariat – sont annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les termes de la convention cadre de partenariat triennale 2025-2027 ;
- ➔ **ACTE** les termes de la convention annuelle de partenariat ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention-cadre triennale, tous les documents afférents à cette décision, notamment les avenants le cas échéant ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer une convention chaque année, dans le cadre de la convention triennale 2025-2027.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

